

Police Municipale
N° tél. : 01.69.49.77.66
N/Réf. : NDA/JC/ef



DECISION N° 2009/35

OBJET : Contrat Location /Maintenance relatif à la location et la prestation de service main d'œuvre pour l'entretien préventif et le dépannage d'un réseau radioélectrique UHF conclu avec la Société I.D.F RADIOCOM SERVICES

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 7 avril 2008 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2008 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire en matière de droit de préemption,

CONSIDERANT la nécessité, pour la Commune, de se doter d'un réseau radioélectrique UHF,

DECIDE

D'approuver et de signer le contrat Location/Maintenance relatif à la location et la prestation de service main d'œuvre pour l'entretien préventif et le dépannage d'un réseau radioélectrique UHF avec la Société I.D.F RADIOCOM SERVICES, 8, rue René Cassin, 91300 MASSY représentée par Monsieur ZOLGHADRI, gérant,

DIT que le montant de la location trimestrielle est fixé à 1485,00 € H.T. soit 1776,06 € T.T.C,

DIT que le règlement s'effectuera trimestriellement,

DIT que le contrat est conclu pour une durée d'une année, renouvelable deux fois, dans la limite de trois ans,

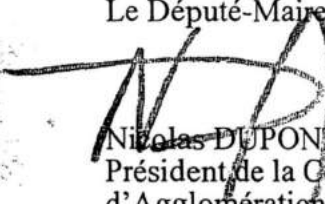
DIT que les frais de maintenance sont offerts par le prestataire,

DIT que le contrat prendra effet le 15 mars 2009,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 2009 et suivants,

Fait à Yerres, le 3 mars 2009.



Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres